

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Ouverture anticipée des
dépenses
d'investissement 2025 –
budget annexe EAU**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann
BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

OUVERTURE ANTICIPEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 – BUDGET ANNEXE EAU

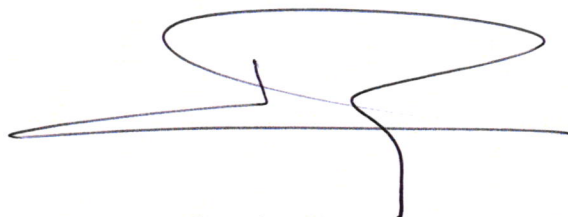
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1 ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- **Considérant** qu'il est proposé d'autoriser le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2025 avant le 15 avril 2025, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 (opérations réelles, sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») ;
- **Considérant** que pour le budget annexe Eau, les crédits ouverts en dépenses d'investissement étant de 490 000,00 euros, il est proposé la répartition suivante :

Chapitre	Nature	Montant en Euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Frais d'études	25 000,00 €
	2051 – Concessions et droits similaires	3 750,00 €
	2088 – Autres immobilisations incorporelles	17 500,00 €
Sous total chapitre 20		46 250,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	26 250,00 €
	2155 – Outillage industriel	750,00 €
	21561 – Service de distribution d'eau	10 625,00 €
Sous total chapitre 21		37 625,00 €
Chapitre 23 – immobilisation en cours	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	38 625,00 €
Sous total chapitre 23		38 625,00 €
Total Général		122 500,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2025, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 (opérations réelles, sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER